

AIGUEFONDE

Extinction nocturne de l'éclairage public

Depuis plusieurs années, la municipalité d'Aiguefonde souhaite s'inscrire dans une démarche environnementale de développement durable, concernant les économies d'énergie...

L'éclairage public est le premier poste de consommation d'électricité des communes. Il représente en moyenne 38 % de la facture d'électricité et 48 % de la consommation d'électricité d'une commune. C'est ainsi que le passage à l'éclairage LED pour la totalité de l'éclairage public de la commune d'Aiguefonde, a été réalisé en 2018, par l'entreprise Marigo. Il faut savoir que les ampoules LED ont une consommation d'électricité bien moindre que celle des ampoules à incandescence. Mais, souhaitant aller plus loin, la municipalité a décidé de lancer durant cette pé-



Vincent Garel, la volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable. [Photo Le Tarn Libre]

riode de confinement, une nouvelle expérimentation, en modifiant les horaires de l'éclairage public. Dorénavant, l'éclairage public s'éteindra une partie de la nuit de 22h à 4h30 du matin... Une collectivité a la possibilité d'éteindre son éclairage public une partie de la nuit. La décision d'extinction de nuit est une démarche communale qui doit s'accompagner de mesures de sécurité et qui présente certains atouts comme une réduction de

la facture d'électricité pour la part consommation, une forte diminution de la puissance souscrite avec un renouvellement des luminaires énergivores, une préservation de l'environnement et une réduction des nuisances lumineuses. « A l'issue de cette période de confinement », précise Vincent Garel, le maire, « nous réexaminerons la chose au regard de l'expérience acquise durant cette période ».

Bernard Escudero

Tarn Libre 24-04-20